

## Dégradations de plancher par talons aiguilles

Par athos, le 30/03/2010 à 13:42

Bonjour, mon fils locataire avec son amie va déménager. le propriétaire a constaté en venant dans ce logement des empreintes de talons aiguilles sur parquet chène vitrifié faites avec des talons aiguilles. la caution demandé 600 euros a la location ne sera pas remboursée, ce qui ne gene pas mon fils, mais le propriétaire, que peut il éxiger ? MERCI.

Par fabienne034, le 30/03/2010 à 17:03

Bonjour,

le remboursement intégral des frais de remise en état sur présentation de facture

pour tout savoir sur le bail de location

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm